Rapport public Parcoursup session 2020

Université de Tours - Licence - Droit (4888)

Les données de la procédure

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission	Rang du dernier admis	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Tours - Licence - Droit (4888)	Jury par défaut	Tous les candidats	700	3483	2199	3065	18	50

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires
Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte
Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel
Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail
Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques
Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.
La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du

cursus, d’étudier d’autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

- Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques
Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entourent. Le droit ne peut en effet être étudié indépendamment des réalités humaines, sociales et politiques auxquelles il s'applique.

- Avoir répondu à un **questionnaire d'auto-évaluation** disponible sur le site de l'Onisep Terminales2019-2020 à partir du 22 janvier 2020. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation de passage téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2019-2020). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.
Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des candidats qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul candidat et ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :
. Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
. Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
. Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
. Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La licence de Droit permet :

- d'acquérir un socle de savoirs fondamentaux en droit public et en droit privé ;
- de suivre une formation pluridisciplinaire avec un module d'ouverture au choix (gestion, économie, géographie, sciences politiques ou Major Contemporary Issues) ;
- de se spécialiser : la troisième année comprend 3 parcours (droit public, droit privé et sciences politiques) ;
- de s'initier à un raisonnement et à une méthode d'analyse des textes juridiques ;
- de se préparer aux concours de la fonction publique.

Compétences acquises:

- Comprendre les concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et l'articulation des règles entre différents systèmes juridiques ;
- Analyser un texte législatif ou réglementaire et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des

faits et les modalités de contrôle du juge ;
- Situer le droit des personnes et celui des entreprises, des administrations et de leurs salariés ou de leurs agents dans leur contexte politique, économique et social ;
- Mobiliser les règles comptables, financières et fiscales applicables aux contribuables, aux entreprises, et à l'Administration ;
- Identifier les modes de règlement des conflits et les règles de procédure applicables à un litige donné.

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

La commission d'examen des voeux s'est d'abord réunie afin de définir les critères de classement des candidats.
Un classement est ensuite généré sur la plateforme : une note est attribuée à chaque candidat en fonction de ces critères pré-établis (voir le tableau synoptique).
La commission d'examen des voeux peut le cas échéant intervenir sur ces notes pour les moduler à la hausse, comme à la baisse, en fonction du dossier scolaire du candidat. Il en va notamment ainsi lorsque les notes des épreuves anticipées de français ne sont pas disponibles (reprise d'études etc.).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux afin de l’aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.
Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d’examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.
La commission d’examen des vœux s’est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Le classement opéré par la commission d'examen des voeux n'a qu'une valeur indicative et n'a pas vocation à empêcher quelconque candidat de s'inscrire en première année de Licence de droit. En effet, depuis que la plateforme Parcoursup a été mise en place, tous les candidats qui ont confirmé leur voeu ont pu être acceptés dans notre formation, dans la mesure où nos capacités d'accueil sont suffisantes pour les accueillir.

Nous invitons cependant les candidats à mûrir leur projet professionnel avant de se lancer dans les études de droit, qui sont longues et exigeantes.
Il faut insister ici sur le fait que les candidats disposant d'un baccalauréat professionnel ou technologique rencontrent chaque année des difficultés sérieuses lors de leur arrivée en première année de Licence de droit. Ces candidats sont invités à d'autant plus mûrir leur projet et à demander lors de leur inscription un accompagnement spécifique.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	La commission d'examen des vœux examinera les notes des épreuves anticipées au baccalauréat de français, les moyennes arithmétiques des notes de terminale et les savoir-être attestés dans les appréciations des professeurs.	La note finale attribuée au candidat correspond à la moyenne des notes obtenues aux épreuves anticipées de français (s'il y a lieu) et des notes obtenues dans les matières générales en terminale. Une pondération est ensuite effectuée sur cette note en fonction des séries de baccalauréat. Le classement n'étant qu'indicatif et la formation n'étant pas sélective, cette pondération ne vise qu'à indiquer aux candidats qui ne disposeraient pas de certains prérequis qu'il leur faudra redoubler d'efforts s'ils souhaitent réussir leurs études de droit.	-	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Ces compétences académiques sont prises en compte de matière quantitative (voir "résultat académique")	Voir "résultat académique"	Voir "résultat académique"	Voir "résultat académique"
Savoir-être	La commission d'examen des vœux examinera les notes des épreuves anticipées au baccalauréat de français, les moyennes arithmétiques des notes de terminale et les savoir-être attestés dans les appréciations des professeurs	Les appréciations apportées par les professeurs principaux et les chefs d'établissement dans la "fiche avenir" ne sont qu'indicatives et complémentaires dans le classement opéré. Le coefficient attribué à cet élément est en effet très faible. Cette donnée peut également être utilisée de manière très exceptionnelle en cas d'égalité arithmétique entre les candidats.	-	Complémentaire
Motivation, connaissance de la	Non exigé au titre des	-	-	Non pris en compte

formation, cohérence du projet	critères généraux			
Engagements, activités et centres d’intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Non exigé au titre des critères généraux	-	-	Non pris en compte

Signature :

Philippe VENDRIX,
Président de l'etablissement Université de Tours